



Avignon, le 8 mars 2013

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames les directrices et
Messieurs les directeurs des écoles
élémentaires et primaires privées

s/c de Mesdames et Messieurs
les inspecteurs de l'éducation nationale
chargés de circonscription



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



DIRECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE

Division
de la scolarité

Référence
2013

Dossier suivi par
Dominique BRISON

Téléphone
04 90 27 76 95

Fax
04 90 27 76 79

Mél.
dominique.brison
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

**Objet : Modalités d'affectation en classe de 6^{ème} à la rentrée 2013-2014
dans le cadre de la procédure AFFELNET 6^{ème}**

Pour la troisième année consécutive, le Vaucluse met en œuvre l'application nationale AFFELNET 6^{ème}, destinée à gérer l'affectation :

- **des élèves en 6^{ème} (dont 6^{ème} SEGPA) domiciliés dans le Vaucluse,**
- **sollicitant un des collèges publics du département en tenant compte de l'assouplissement de la carte scolaire.**

Pour chaque élève scolarisé dans le privé et souhaitant entrer en 6^{ème} dans un collège public du département - collège de secteur ou collège sollicité en dérogation-, les écoles privées devront transmettre la « *fiche de liaison en vue de l'affectation en 6^{ème}* », volet 1 et 2 (voir modèles ci-joint) à la Direction académique **au plus tard pour le 3 mai 2013**.

Ces fiches seront saisies dans AFFELNET par les services de la Direction académique.

- **Cas particulier des élèves sollicitant un collège public en dérogation :**

Si les demandes excèdent le nombre de places disponibles au sein des structures du collège sollicité, la sélection se fera selon les critères définis par le Ministère de l'éducation nationale dans l'ordre de priorité suivant :

- 1) les élèves en situation de handicap,
- 2) les élèves bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé,
- 3) les boursiers sociaux,
- 4) les élèves souhaitant suivre un parcours scolaire particulier,
- 5) les élèves dont un frère ou une soeur est scolarisé dans l'établissement souhaité à la rentrée scolaire suivante,
- 6) les élèves dont le domicile est situé en limite de secteur proche de l'établissement souhaité.
- 7) autre motif.

... \ ...



👉 IMPORTANT :

Le collège de secteur ayant été saisi dans AFFELNET, les élèves pour lesquels la dérogation aura été refusée seront automatiquement affectés au collège de secteur.

Pour connaître le collège de secteur de rattachement, il vous appartient de consulter le site de la Direction académique à l'adresse suivante:

http://www.ac-aix-marseille.fr/wacam/jcms/c_58832/sectorisation

➤ **Cas des élèves relevant de l'enseignement adapté (6^{ème} SEGPA) :**

Les commissions départementales d'orientation vers les enseignements adaptés (CDOEA) se dérouleront jusqu'au 17 mai 2013.

Pour ces situations, les avis d'affectation seront saisis par la Direction académique dans la base AFFELNET à l'issue de la commission.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ces modalités d'affectation en classe de 6^{ème}.

Signé par

Bernard LELOUCH

P.J.:

Fiches de liaison en vue de l'affectation en 6^{ème} volet 1 et volet 2

Liste enseignement particulier LANGUES VIVANTES

Liste enseignement particulier SPORTS

Tableau récapitulatif des formations proposées par collège

Note d'information aux parents sollicitant un collège en dérogation

FICHE DE LIAISON EN VUE DE L'AFFECTATION EN 6^{ème} DANS UN COLLÈGE PUBLIC (1) – Volet 1

Année scolaire 2013-2014

ÉLÈVE			
Nom :		Nom d'usage :	
Prénom(s) :			
Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	Né(e) le :	Lieu de naissance :	
Niveau ou cycle :		Langue vivante étudiée à l'école élémentaire(*) :	
École :			
Adresse actuelle de l'élève :			
(*) Adresse de l'élève à la prochaine rentrée scolaire si elle est différente de l'adresse actuelle :			
Code postal :		Commune :	Pays :

RESPONSABLES LÉGAUX			
Mère :		Nom :	
Nom d'usage :		Prénom :	
Adresse :			
Code postal :	Commune :	Pays :	
Tél. domicile :	Tél. portable :	Tél. travail :	
Date et signature :			

Père :		Nom :	
Nom d'usage :		Prénom :	
Adresse :			
Code postal :	Commune :	Pays :	
Tél. domicile :	Tél. portable :	Tél. travail :	
Date et signature :			

Autre responsable légal (personne physique ou morale) :			
Nom ou dénomination :			
Adresse :			
Code postal :	Commune :	Pays :	
Tél. domicile :	Tél. portable :	Tél. travail :	
Date et signature :			

(1) Ne présage pas d'une décision de passage en 6^{ème}.

(*) A renseigner obligatoirement par les responsables légaux pour la prise en compte de la demande.

Les droits d'accès et de rectification des parents ou des responsables légaux des élèves à l'égard du traitement de données à caractère personnel, prévus par les articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, s'exercent soit sur place, soit par voie postale, soit par voie électronique auprès du directeur d'école, de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription ou du directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale.

FICHE DE LIAISON EN VUE DE L'AFFECTATION EN 6^{ème} DANS UN COLLÈGE PUBLIC (1) - Volet 2

Année scolaire 2013-2014

A - Élève			
Nom de famille :		Nom d'usage :	
Prénom(s) :			Niveau ou cycle :
Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	Né(e) le :	Lieu de naissance :	
École :			
Adresse de l'élève à la prochaine rentrée scolaire :			
B – Collège public de secteur correspondant à l'adresse de l'élève à la prochaine rentrée scolaire (2)			

CADRES À RENSEIGNER PAR LES RESPONSABLES LÉGAUX

C – Souhaitez-vous la scolarisation de votre enfant dans le collège public de secteur ?	
O OUI O NON	
D – Formation demandée pour la classe de 6^{ème} ?	
<i>Une seule rubrique doit être obligatoirement remplie pour la prise en compte de la demande</i>	
O 6EME	
O 6EME DANSE*	O 6EME MUSIQUE* O 6EME THEATRE*
* Veuillez remplir le cadre 'F – Demande de dérogation', avec le motif 'Élève devant suivre un parcours scolaire particulier'	
O AUTRE FORMATION Veuillez préciser : _____	
E – Langue(s) demandée(s) pour la classe de 6^{ème} ?	
Langue vivante 1 (<i>obligatoire</i>) :	Langue vivante 2 (<i>facultative</i>) :
F – Demande de dérogation si vous souhaitez un autre collège public dans le département	
Nom du collège public :	
Adresse :	
Code postal :	Commune :
Motif(s) de la demande de dérogation :	
<input type="checkbox"/> Élève en situation de handicap (hors demande d'orientation vers un EGPA et vers une ULIS) <input type="checkbox"/> Élève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé <input type="checkbox"/> Élève boursier sur critères sociaux <input type="checkbox"/> Élève devant suivre un parcours scolaire particulier <input type="checkbox"/> Élève dont un frère ou une soeur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement souhaité <input type="checkbox"/> Élève dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité <input type="checkbox"/> Autre motif	
G – Orientation vers les enseignements adaptés (EGPA) ?	
Avez-vous transmis une demande d'orientation vers les enseignements adaptés* ? O OUI O NON	
*SEGPA : section d'enseignement général et professionnel adapté ou EREA : établissement régional d'enseignement adapté <i>Si vous avez répondu 'OUI', il n'est pas utile de remplir le cadre 'F – Demande de dérogation'.</i>	
H – Orientation vers une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) ?	
Avez-vous transmis une demande d'orientation vers une ULIS auprès de la MDPH* ? O OUI O NON	
* MDPH : maison départementale des personnes handicapées <i>Si vous avez répondu 'OUI', il n'est pas utile de remplir le cadre 'F – Demande de dérogation'.</i>	
I – Signature du responsable légal ou des responsables légaux de l'élève	
Nom(s) prénom(s)	Signature(s)
	Date

Les droits d'accès et de rectification des parents ou des responsables légaux des élèves à l'égard du traitement de données à caractère personnel, prévus par les articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, s'exercent soit sur place, soit par voie postale, soit par voie électronique auprès du directeur d'école, de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription ou du directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale.

(1) Ne présage pas d'une décision de passage en classe de 6^{ème}

(2) Le collège de secteur est celui du secteur géographique correspondant à l'adresse de l'élève à la rentrée scolaire

INFORMATION A L'ATTENTION DES FAMILLES

Comment se décide l'admission de votre enfant en 6^{ème} ?

C'est le conseil des maîtres de cycle qui prononce le passage de CM2 en 6^{ème}.

Lorsque vous aurez connaissance de la décision de ce conseil et si vous la contestez, il vous appartiendra de prendre contact avec l'enseignant de la classe fréquentée par votre enfant.

Si, après la procédure de dialogue, vous n'êtes toujours pas d'accord avec la décision du conseil des maîtres, vous avez la possibilité de présenter un recours auprès de la commission départementale d'appel jusqu'au 31 mai 2013 dernier délai.

Dans quel collège sera t-il inscrit ?

Dans le collège du secteur de **votre domicile**. Ce n'est donc, ni l'école fréquentée, ni le lieu d'exercice professionnel des parents qui détermine le secteur.

Il est important de savoir que tout changement de domicile entraînant un changement de collège de secteur pour la prochaine rentrée scolaire doit être justifié auprès de la directrice ou du directeur d'école.

Pour la troisième année consécutive, la procédure d'affectation en sixième est informatisée grâce à un logiciel d'aide à l'affectation : "AFFELNET 6^{ème}".

- La directrice ou le directeur d'école mettra à jour dans un premier temps les données administratives de votre enfant par l'intermédiaire de la **fiche AFFELNET volet 1**, que vous aurez corrigée si nécessaire.

- Vous émettrez vos vœux sur la **fiche AFFELNET volet 2** sur laquelle la directrice ou le directeur d'école aura précisé le collège de secteur correspondant à votre domicile.

Votre enfant peut-il être scolarisé dans un collège autre que le collège de secteur ?

Si vous souhaitez que votre enfant soit scolarisé dans un collège autre que le collège du secteur, vous avez la possibilité de demander un collège hors secteur (un seul vœu possible ; vous pourrez, le cas échéant, invoquer plusieurs motifs de dérogation).

Vous émettrez votre vœu de changement de secteur sur la **fiche AFFELNET volet 2**.

Votre demande sera classée selon les motifs nationaux retenus et examinée en fonction des capacités d'accueil du collège sollicité.

La liste des motifs de dérogation et des pièces justificatives à joindre à votre demande ainsi que les conditions d'admission dans les sections spécifiques sont disponibles dans votre école ; il en est de même en ce qui concerne la liste des formations proposées en collège.

Vous veillerez à respecter les dates imposées par le calendrier de la procédure et à fournir toutes les pièces justificatives sans lesquelles votre demande ne pourrait aboutir.

Dans le cas où votre demande de dérogation serait refusée, l'appel ne sera pas possible. La notification d'affectation qui vous sera adressée vaudra pour décision définitive.

En cas de changement de secteur, les frais de transport scolaire sont-ils pris en charge ?

J'appelle votre attention sur le fait que l'octroi de la dérogation n'implique pas nécessairement l'octroi de la subvention pour les transports scolaires par l'organisateur des transports (suivant le cas : Conseil général de Vaucluse, CoVe, Grand Avignon, Bollène, Orange) ni la mise en place d'un circuit supplémentaire spécifique. Il vous appartient de vous renseigner auprès du secrétariat du collège.

Comment et quand connaîtrez vous l'affectation de votre enfant ?

La décision d'affectation sera notifiée aux familles par la Madame la Principale ou Monsieur le Principal du collège où votre enfant est affecté à partir du mercredi 5 juin 2013, à l'exception des familles ayant fait appel. Les élèves affectés dans une section "SEGPA" qui refuseraient cette affectation, perdront définitivement leur place à la rentrée de septembre.

Liste des motifs et des pièces justificatives pour une demande de changement de secteur

MOTIF DE LA DEMANDE	PIECES JUSTIFICATIVES à joindre impérativement à cette demande et à donner aux Directeurs d'école
1 – Elève souffrant d'un handicap	Notification qui vous a été adressée par la MDPH si elle est en votre possession.
2 – Elève nécessitant une prise en charge médicale à proximité de l'établissement souhaité	Attestation délivrée par le médecin traitant ou un service hospitalier avec la liste détaillée des prises en charge.
3 – Elève susceptible de devenir boursier	Vous joindrez une copie du dernier avis d'imposition. Il est précisé ici que l'obtention d'une dérogation à un élève "susceptible d'être boursier", n'ouvre pas un droit automatique au bénéfice de la bourse. Son attribution relève de la compétence du chef d'établissement qui examine le dossier déposé par la famille à la rentrée scolaire.
4 – Elève suivant un parcours scolaire particulier	Lettre de la famille expliquant le parcours.
5 - Elève dont un frère ou une sœur sera scolarisé dans l'établissement souhaité en septembre 2013	Vous joindrez un certificat de scolarité du frère ou de la sœur scolarisé en 2012/2013 dans une classe autre que la 3 ^{ème} .
6 - Elève dont le domicile est situé en limite de secteur de l'établissement souhaité	Vous exposerez votre situation dans un courrier accompagné d'une attestation de domicile (taxe d'habitation, quittance EDF).
7 - Autre motif : organisation familiale, situation de famille particulière, garde alternée, facilités de transport, lieu de travail des parents, etc ..	Vous exposerez votre situation dans un courrier.

ADMISSION EN 6^{ème} – RENTREE 2013
OPTIONS SPECIFIQUES : LANGUES VIVANTES

Les enseignements non dispensés dans le collège de secteur peuvent faire l'objet d'une admission à titre dérogatoire dans un autre collège **dans la mesure des places demeurées vacantes après affectation des élèves du secteur.**

1/ Des sections bilangues ouvertes dès la 6^e ont pour objectif de favoriser l'étude d'une autre langue que l'anglais avant la classe de 4^e (3h pour chaque langue vivante).

Bilangue Allemand - Anglais :

APT	collège Charles De Gaulle
AVIGNON	collège Jean Brunet
AVIGNON	collège Joseph Vernet
AVIGNON	collège Frédéric Mistral
BEDARRIDES	collège Saint - Exupéry
BOLLENE	collège Paul Eluard
CABRIERES D'AVIGNON	collège Vallée du Calavon
CADENET	collège Le Lubéron
CARPENTRAS	collège Alphonse Daudet
CARPENTRAS	collège Jean - Henri Fabre
CARPENTRAS	collège François Raspail
CAVAILLON	collège Paul Gauthier
CAVAILLON	collège Clovis Hugues
CAVAILLON	collège Rosa Parks
ISLE SUR LA SORGUE	collège Jean Bouin
LA TOUR D'AIGUES	collège Albert Camus
LE PONTET	collège Jules Verne
MONTEUX	collège Alphonse Silve
ORANGE	collège Arausio
ORANGE	collège Jean Giono
ORANGE	collège Barbara Hendricks
PERNES LES FONTAINES	collège Charles Doche
PERTUIS	collège Marie Mauron
PERTUIS	collège Marcel Pagnol
SAINTE CECILE LES VIGNES	collège Victor Schoelcher
SORGUES	collège Denis Diderot
VAISON LA ROMAINE	collège Joseph D'Arbaud
VALREAS	collège Vallis Aéria
VEDENE	collège Lou Vignares

Bilangue Italien - Anglais :

AVIGNON	collège Anselme Mathieu
AVIGNON	collège Frédéric Mistral
AVIGNON	collège Gérard Philippe
ISLE SUR LA SORGUE	collège Jean Garcin
MONTFAVET	collège Alphonse Tavan
SORGUES	collège Voltaire

Bilangue Arabe – Anglais :

AVIGNON	collège Frédéric Mistral
CARPENTRAS	collège Jean – Henri Fabre

Section internationale chinois :

AVIGNON	collège Frédéric Mistral
---------	--------------------------

Recrutement particulier (dossier de candidature spécifique et examen d'aptitude)

RENTREE 2013
AFFECTATION EN CAS DE CHOIX PARTICULIER : SPORT

1 SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

GYMNASTIQUE Section réservée aux gymnastes masculins inscrits sur les listes de sportifs de haut niveau

L'établissement d'accueil : collège Frédéric Mistral - AVIGNON

2 SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES

Les sections sportives scolaires proposent des pratiques sportives complémentaires dans différentes activités physiques et sportives. Cette pratique complémentaire n'est ni une option, ni une épreuve au brevet des collèges.

Possibilité d'affectation sur dérogation pour les élèves ne relevant pas du secteur.

SPORT	BASSIN AVIGNON	BASSIN CARPENTRAS - ORANGE	BASSIN APT - CAVAILLON
ATHLETISME	SORGUES - collège D. Diderot		CAVAILLON - collège P. Gauthier
BADMINTON	AVIGNON - collège J. Brunet	CARPENTRAS - collège A. Daudet	
DANSE			CAVAILLON – collège R. Parks
ESCALADE	AVIGNON – collège F. Mistral MONTFAVET – collège A. Tavan		CADENET – collège Le Luberon
FOOT BALL	AVIGNON - collège J. Roumanille		
HAND BALL		MAZAN - collège A. Malraux (filles uniquement)	APT – collège C. de Gaulle
RUGBY		CARPENTRAS - collège F. Raspail ORANGE – collège J. Giono	
TENNIS (Tennis de table)		SAULT – collège du Pays de Sault	
VOLLEY	AVIGNON - collège J. Roumanille		

Certains établissements organisent des tests de sélection. Se renseigner auprès de l'établissement pour en connaître les dates éventuelles.

NOTA

Certains établissements scolaires, dans le cadre de leur autonomie, prévoient un aménagement horaire de l'emploi du temps pour permettre aux élèves de suivre une activité extra-scolaire particulière. **Les formations dispensées à ce titre ne relèvent pas de l'Education nationale et à cet égard ne peuvent donner lieu à dérogation .**

ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
DIRECTION ACADEMIQUE DE VAUCLUSE

Division de la scolarité

TABLEAU RECAPITULATIF DES FORMATIONS PROPOSEES PAR COLLEGE
A L'ENTREE EN 6ème

COLLEGE	BILANGUE	SECTION SPORTIVE *	SECTION INTERNATIONALE
APT Charles de Gaulle	Allemand/Anglais	Handball	
AVIGNON Anselme Mathieu	Italien/Anglais		
AVIGNON Frédéric Mistral	Allemand/Anglais Arabe/Anglais Italien/Anglais	Escalade	Chinois (recrutement particulier) : dossier de candidature et examen d'aptitude
AVIGNON Gérard Philipe	Italien/Anglais		
AVIGNON Jean Brunet	Allemand/Anglais	Badminton	
AVIGNON Joseph Vernet	Allemand/Anglais		
AVIGNON Roumanille		Volley-ball Football	
AVIGNON Viala			
BEDARRIDES St Exupéry	Allemand/Anglais		
BOLLENE Paul Eluard	Allemand/Anglais		
CABRIERES Vallée du Calavon	Allemand/Anglais		
CADENET Le Luberon	Allemand/Anglais	Escalade	
CARPENTRAS Alphonse Daudet	Allemand/Anglais	Badminton	
CARPENTRAS François Raspail	Allemand/Anglais	Rugby	
CARPENTRAS JH Fabre	Allemand/Anglais Arabe/Anglais		
CAVAILLON Clovis Hugues	Allemand/Anglais		
CAVAILLON P Gauthier	Allemand/Anglais	Athlétisme	
CAVAILLON Rosa Parks	Allemand/Anglais	Danse	
ISLE/SORGUE Jean Bouin	Allemand/Anglais		
ISLE/SORGUE Jean Garcin	Italien/Anglais		
LA TOUR D'AIGUES Albert Camus	Allemand/Anglais		
LE PONTET Jules Verne	Allemand/Anglais		
LE THOR Pays des Sorgues			
MAZAN André Malraux		Handball (filles uniquement)	
MONTEUX Alphonse Silve	Allemand/Anglais		
MONTFAVET Alphonse Tavan	Italien/Anglais	Escalade	
MORIERES LES AVIGNON A. Frank			
ORANGE Arausio	Allemand/Anglais		
ORANGE Barbara Hendricks	Allemand/Anglais		
ORANGE Jean Giono	Allemand/Anglais	Rugby	
PERNES Charles Doche	Allemand/Anglais		
PERTUIS Marcel Pagnol	Allemand/Anglais		
PERTUIS Marie Mauron	Allemand/Anglais		
SAULT		Tennis de table	
STE CECILE LES VIGNES V.Schoelcher	Allemand/Anglais		
SORGUES D Diderot	Allemand/Anglais	Athlétisme	
SORGUES Voltaire	Italien/Anglais		
VAISON D'Arbaud	Allemand/Anglais		
VALREAS Vallis Aeria	Allemand/Anglais		
VEDENE Lou Vignares	Allemand/Anglais		

* Certains établissements organisent des tests de sélection. Se renseigner auprès des établissements pour en connaître les dates éventuelles.